

 BORDEAUX MÉTROPOLE	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 26 juin 2026	N° 2026-289

Convocation du 20 avril 2026

Aujourd'hui vendredi 26 juin 2026 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Thomas CAZENAVE, Président

ETAIENT PRESENTS :

Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Ariane ARY, M. Jean-Charles ASTIER, M. Christian BAGATE, Mme Isabelle BERRIÉ, Mme Nathalie BOIS HUYGHE, Mme Christine BOST, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Jimmy BOURLIEUX, M. Ludovic BOUSQUET, Mme Céline BOUTE, Mme Fatiha BOZDAG, M. Eric CABRILLAT, M. Gerald CARMONA, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, Mme Chantal CHABBAT, Mme Jacqueline CHADEBOST, M. Gérard CHAUSSET, Mme Anne-Laure CHAZEAU, Mme Camille CHOPLIN, M. Jean Francois CLEDEL, Mme Christelle COTTON, Mme Laure CURVALE, Mme Florence DAMET, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Cécile DESJAMBES, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Catherine FABRE, Mme Anne FAHMY, Mme Vanessa FERGEAU-RENAUX, Mme Véronique FERREIRA, M. Maël FETOUH, Mme Hélène FLORIAN, M. Alain GARNIER, Mme Sophie GAUDRU, M. Yohann GIACOMETTI, M. Frédéric GIRO, M. Mathieu HAZOUARD, M. Marc KLEINHENTZ, M. Michel LABARDIN, M. Marc LAFOSSE, M. Henri LAGARRIGUE, M. Gwénaél LAMARQUE, M. Jérôme LAMBERT, M. Johnny LEBEAUPIN, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, M. Mayeul L HUILLIER, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Stéphane MARI, M. Jean-Claude MARSAULT, Mme Alexandra MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Bruno NAULEVADE, Mme Laurence NAVAILLES, M. Jeremy NICOL, M. Pierre De Gaétan N JIKAM, M. Taner OZKOSAR, M. Eric OZOUX, M. Luc PASCAL, Mme Pascale PAVONE, M. David PENNETIER, Mme Juliette PEREZ, M. Jérôme PEScina, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. David POULAIN, M. Eric POUILLIAT, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Philippe QUERTINMONT, Mme Valérie QUESADA, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Alexandre RUBIO, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Boubacar SECK, Mme Alexandra SIARRI, M. Georges SIMON, M. Serge TOURNERIE, M. Jean-Luc TRICHARD, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Ariane VAN GHELUE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

Mme Daphné ALATERNE à Mme Ariane ARY
M. Quentin BELAUBRE à Mme Isabelle BERRIÉ
Mme Claudine BICHET à M. Olivier CAZAUX
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à M. Mathieu HAZOUARD
Mme Nathalie LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
Mme Yana LANGLOIS à M. Johnny LEBEAUPIN
Mme Karine ROUX-LABAT à M. Jean-Marie TROUCHE

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 26 juin 2026	<i>Délibération</i>
	Direction du Foncier	N° 2026-289

BORDEAUX - Benauges - Autorisation de signature d'un acte rectificatif à l'acte de cession entre la Communauté Urbaine de Bordeaux et la Société Coligny du 22 juin 2004 - Décision - Autorisation

Monsieur Michel LABARDIN présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Par acte du 22 juin 2004, la Communauté Urbaine de Bordeaux a procédé à la cession d'un ensemble immobilier édifié sur les parcelles AR 90,108, 109, 111, 112 et 113 sises rue du recteur Thamin, rue professeur Calmette et rue Alexander Fleming à Bordeaux, à la société Coligny.

Ces parcelles faisaient préalablement l'objet d'un bail emphytéotique avec la Société bordelaise mixte de construction et d'urbanisme (S.B.R.U), résilié préalablement à ladite cession.

Or, à la date de cette cession, l'ensemble immobilier abritait en son sein notamment un local accueillant la bibliothèque municipale de la Benauges.

Aucune désaffectation ni déclassement n'ont été effectués préalablement à ladite cession, et alors même que cette affectation au service public bibliothécaire a perduré jusqu'à une date récente.

L'ensemble immobilier cédé en 2004, y compris ledit local, a depuis été totalement désaffecté par le propriétaire, CDC Habitat, en vertu de la fusion intervenue entre les deux sociétés.

Afin de pouvoir pallier cette problématique juridique et sécuriser les cessions à venir sur l'assiette de l'ensemble immobilier susvisé notamment les parcelles AR 111 et AR 113, compte tenu des règles de la domanialité publique, il vous est proposé :

- de procéder à la signature d'un acte rectificatif à l'acte du 22 juin 2004, afin d'exclure de la cession des volumes numéros 1 et 2 identifiés dans l'EDDV annexé à la présente délibération, et correspondant au local précédemment occupé par la bibliothèque, et ce, sans remboursement du prix dudit local à CDC Habitat,
- de déclasser lesdits volumes par Bordeaux Métropole,
- de rétrocéder ces volumes à CDC Habitat sans contrepartie.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU le Code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles L2141-1 et suivants,

VU la délibération de la Communauté Urbaine de Bordeaux en date 5 avril 2004,

VU l'acte de cession entre la CUB et la société Coligny en date du 22 juin 2004,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE la cession étant intervenue entre la CUB et la société Coligny le 22 juin 2004 portait en partie sur un local à l'époque affecté à la bibliothèque de la Benauge et donc concerné par la domanialité publique,

CONSIDERANT la nécessité de régulariser l'acte du 22 juin 2004 via un acte authentique rectificatif afin de sécuriser les cessions à venir sur l'assiette de l'ensemble immobilier susvisé notamment la parcelle AR 111,

DECIDE

Article 1 : d'autoriser l'intervention de Bordeaux Métropole à l'acte contenant l'état descriptif de division en volumes (EDDV) de l'immeuble situé sur les parcelles AR 111 et AR 113, joint en annexe, afin d'identifier et d'isoler le local anciennement affecté à la bibliothèque,

Article 2 : d'autoriser la signature d'un acte authentique rectificatif à l'acte de cession en date du 22 juin 2004 entre la CUB et la société Coligny, devenue CDC Habitat, portant sur les parcelles AR 90, AR 108, AR 109, AR 111, AR 112 et AR 113 sises rue du recteur Thamin, rue professeur Calmette et rue Alexander Fleming, afin d'extraire les deux volumes numéro 1 et 2 identifiés dans EDDV annexé à la présente délibération et situés sur les parcelles AR 111 et AR113, et ce, sans remboursement de la quote-part du prix de ces volumes à CDC Habitat,

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer l'acte authentique rectificatif et tout autre acte et document nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 26 juin 2026

Par le/la secrétaire de séance,	Pour expédition conforme,